



**IMPORTANT : En s'inscrivant, le participant adhère sans restriction à l'ensemble du règlement du Climate-Trail® décrit ci-après.**

## **Règlement du Climate-Trail®.**

### **Article 1 : Objet et contexte du Climate Trail**

L'objet du Climate-Trail® est de créer une opportunité unique pour les jeunes du monde entier de s'exprimer sur le changement climatique à l'aide de dessins et de slogans. Chaque coureur porte un dessin (devant) et un slogan (derrière). Enfin, chaque kilomètre parcouru par le coureur correspond à la plantation d'un arbre. Chaque euro donné correspond à la plantation d'un arbre également.

Le Climate-Trail® est un événement qui combine trois actions dont le point commun est la lutte concrète contre le changement climatique. Les concours de dessins et de slogans organisés dans le monde entier constituent la première action. La course sur un parcours d'environ 42 km dans la région d'Herbeumont constitue la deuxième action. La plantation d'arbres constitue la troisième action. Les coureurs qui s'inscrivent au Climate-Trail® reconnaissent le lien entre ces trois actions.

### **Article 2 : Inscriptions**

- L'inscription au Climate-Trail® implique la connaissance et l'acceptation sans restriction du présent règlement.
- La participation à la course est réservée aux personnes majeures (nées avant le 19/08/1999) et aptes à la course.
- L'inscription individuelle s'élève à 25 euros. Elle se réalise à partir du site internet.
- L'inscription est validée après le paiement du droit d'inscription et ce au plus tard le 10 août 2017. Après cette date, plus aucune inscription ne sera acceptée, y compris le jour de l'événement.
- L'inscription est automatiquement confirmée lors du paiement en ligne.
- Toute modification des données enregistrées lors de l'inscription est gratuite dans un délai de trente jours suivant la date d'inscription et au plus tard le 31 juillet 2017.
- L'annulation de l'inscription et le remboursement total des frais d'inscription sont prévus dans les conditions suivantes :
  1. Incapacité du coureur résultant d'un accident ou d'une maladie grave survenue inopinément.



2. Décès du coureur lui-même.
  3. La demande de remboursement doit parvenir aux organisateurs par courrier recommandé, et accompagnée d'un certificat médical motivant l'incapacité à participer à la course, au plus tard quinze jours après la course.
  4. En cas de décès, la demande de remboursement doit parvenir aux organisateurs par courrier recommandé, et accompagnée d'un faire-part de décès au plus tard un mois après la course.
  5. Les demandes sont traitées dans les six semaines qui suivent la course.
- Les demandes qui ne sont pas adressées par courrier recommandé et/ou qui ne fournissent pas le certificat médical ou le faire-part de décès ne seront pas considérées.

### **Article 3 : Responsabilités de l'Organisation**

- En cas de conditions météorologiques extrêmes ou de tout autre facteur indépendant de la volonté de l'Organisation, celle-ci se réserve le droit de modifier le parcours, et/ou de suspendre l'épreuve. En cas de suspension, le coureur aura droit à un remboursement complet des frais d'inscription. Aucune autre indemnité ne lui sera octroyée.
- L'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de déprédation survenus sur les lieux de l'événement (parcours, vestiaires, parking, ...).

### **Article 4 : Comportement et responsabilités du coureur**

Le coureur participe au Climate-Trail® sous son unique responsabilité. En adhérant à ce règlement, le coureur confirme qu'il reconnaît et comprend les risques liés à la pratique d'un trail d'environ 42 km dans un paysage accidenté.

Le coureur est donc supposé être en excellente condition physique. Il est vivement conseillé au coureur de prendre toutes les précautions d'usage en vue de sa participation au Climate-Trail®, y compris une visite médicale chez son médecin traitant pour confirmer objectivement que son état de santé est compatible avec les efforts exigés par l'épreuve.

Le coureur veillera à respecter les autres coureurs, les bénévoles, les spectateurs, les services d'ordre, la presse, etc. sur le parcours comme en dehors de celui-ci (vestiaires, autres infrastructures, parking, ...). La courtoisie est plus importante que la performance dans le cadre de ce trail.

En particulier, le coureur accordera une attention particulière à ce qui suit :

- Ne pas organiser soi-même de ravitaillements ni d'aides logistiques en dehors de celles prévues par les organisateurs du Climate-Trail®.



- Respecter la nature et ses hôtes. Respecter la beauté et la propreté des paysages. Le coureur pourra se débarrasser de ses déchets éventuels en les plaçant dans les poubelles réparties le long du parcours.
- Ne pas crier sans raison.
- Respecter le code de la route, le code forestier et les instructions des bénévoles, des services de secours ou des services d'ordre : c'est la sécurité du coureur qui en dépend avant tout.
- Respecter scrupuleusement le balisage en place. Ne pas dévier du circuit car c'est une cause de disqualification.
- Ne pas endommager ni altérer le balisage. Toute altération volontaire du balisage peut entraîner des conséquences graves.
- Etre courtois et solidaire : assister des personnes en difficulté.
- Porter correctement les éléments de visibilité comme décrit à l'article 5.
- Emporter le matériel obligatoire comme décrit à l'article 6.

### **Article 5 : Postes de contrôle, disqualification et abandon**

Plusieurs éléments de contrôle sont mis en œuvre.

- Pour que la performance soit validée, le coureur devra respecter scrupuleusement le parcours, c'est-à-dire suivre le balisage.
- Le coureur devra donc franchir la ligne de départ, les points de contrôle intermédiaire et enfin la ligne d'arrivée.
- Refuser de porter les éléments de visibilité constitue un motif de disqualification.
- Refuser d'emporter le matériel obligatoire constitue un motif de disqualification.
- Dévier du parcours balisé, altérer ou endommager volontairement le balisage peut constituer un motif de disqualification.
- En cas d'abandon, quelle qu'en soit la raison, le coureur remet à un bénévole du poste de contrôle ou du point de ravitaillement le plus proche son badge (macaron-logo qui porte les coordonnées du coureur) qui signifie son souhait irrévocable d'abandon. Le bénévole conserve le badge du coureur et contacte immédiatement le poste central pour confirmer l'abandon du coureur. Il n'est pas prévu de remboursement de l'inscription, même partiel, en cas d'abandon.

### **Article 6 : Eléments de visibilité**

L'objet et le contexte du Climate-Trail® sont uniques et la visibilité joue un rôle central dans l'évènement. Les coureurs sont des messagers. Ils ne sont pas des numéros mobiles à la poursuite d'un autre nombre : le chrono. Non. Le Climate-Trail embrasse un autre esprit. Les coureurs sont des messagers.



Chaque coureur veillera donc attentivement à placer les éléments de visibilité suivants. Tous ces éléments sont fournis au coureur. Le refus de porter l'un des éléments de visibilité ou l'absence d'un des éléments de visibilité constituent un motif de disqualification.

- **Le dossard** est essentiellement constitué d'une paire de feuillets en papier indéchirable. Chaque feuillet a la dimension d'un A5, soit environ 21 cm x 15 cm. Le dessin sur le climat s'accroche fermement sur la partie ventrale du vêtement du coureur à l'aide de quatre épingles à nourrice. Le slogan à propos du climat s'accroche de la même manière, soit sur la partie dorsale de son vêtement, soit sur son petit sac à dos ou camel back.
- **Le badge**, constitué d'un logo-macaron de l'organisateur (R&SD) où sont reprises les coordonnées du coureur. C'est un morceau de matériau indéchirable, en forme de cercle et environ 8 cm de diamètre. Il s'accroche à l'aide de deux épingles à nourrice sur le vêtement au niveau de l'épaule, de la poitrine ou de la hanche, le logo devant être visible. C'est cet élément qui est utilisé en cas d'abandon (voir article4). Il porte aussi les coordonnées du coureur, de même que numéro de secours.

## Article 7 : Matériel

Le matériel ci-dessous est vivement conseillé ou obligatoire

Type de matériel et éléments de visibilité	Vivement conseillé (1)	Obligatoire (2)
Dossard feuillet ventral (dessin) fermement attaché		X
Dossard feuillet dorsal (slogan) fermement attaché		X
Macaron-Logo badge et coordonnées, fermement fixé		X
Gobelet (fourni par l'Organisation)		X
Sifflet (fourni par l'Organisation)		X
Réserve d'eau permanent (1 litre) et de sucres ou autre aliment adapté à ce type d'effort	X	
GSM en état de fonctionnement (crédit d'appel et batterie OK)	X	

(1) A prévoir par le coureur lui-même (2) fournis par l'Organisation

## Article 8 : Parcours, organisation et horaires

Le parcours est soigneusement balisé et illustré par des éléments de visibilité.

Le départ s'effectue à la station de trail, avenue des combattants 7 à 6887 Herbeumont. L'arrivée est prévue au même endroit. Le départ est fixé à 10h00 du matin. Il n'y a pas de barrières horaires proprement dites.

Les ravitaillements sont prévus comme suit :

- **3 Ravitos** « Nourriture » et « Eau » au 10<sup>ième</sup>, au 20<sup>ième</sup> et au 30<sup>ième</sup> km (orange, banane, pastèque, biscuit sec, pain épice etc...)



et

- **5 Ravitos** Eau , tous les 5km environ.

Donc, un total de 8 postes de ravitaillement dont trois permettent de prendre de la nourriture.

### **Article 9 : Prix et récompenses**

Les remises des prix sont prévues à 19 heures. De nombreux prix et récompenses seront remis aux coureurs et aux bénévoles.

- 57 coureurs et bénévoles féminins recevront un prix.
- 57 coureurs et bénévoles masculins recevront un prix.

Il s'agit de récompenser des coureurs et des bénévoles selon différents critères. Dans le cadre du Climate-Trail<sup>®</sup>, ce ne sont pas seulement les trois premiers hommes et les trois premières femmes qui seront récompensés.

De plus chaque coureur et chaque bénévole recevra aussi quelques cadeaux utiles. Le Climate-Trail<sup>®</sup> d'Herbeumont restera une très belle expérience, du début à la fin de cette journée du 19 août 2017, et on l'espère, au-delà.

### **Article 10 : Sécurité**

Les numéros de secours sont inscrits sur le macaron-logo.

Plusieurs postes de sécurité et d'assistance (PSA) sont prévus le long du parcours. Ils sont en contact permanent avec le Central.

Le balisage comporte une quarantaine de panneaux-bornes à raison d'une borne par km de parcours. Ceci permet notamment de localiser assez précisément le coureur en détresse.

Le coureur en réelle difficulté fera appel aux secours

1. En se présentant lui-même au PSA s'il est capable de marcher jusque-là.
2. En appelant le numéro° de secours et en donnant des informations fiables sur sa position.
3. Au besoin, en demandant à un autre coureur de l'assister pour prévenir les secours.

Au cas où vos appels ne sont pas fructueux, appelez un organisme de secours au numéro **112**.



### **Article 11 : Propriété intellectuelle, photos et droit à l'image**

Les photos et les vidéos prises pendant la course seront mise en ligne dans les jours qui suivent la course.

En participant au Climate-Trail, le coureur autorise les Organismes à utiliser tout document écrit, sonore ou visuel (photos, vidéos) le concernant et obtenu dans le cadre de l'activité du Climate-Trail en vue de toute exploitation directe ou indirecte.

### **Article 12 : Retrait du dossard et du pack sécurité**

Les organisateurs mettent à disposition des coureurs les dossards et le pack sécurité comme suit :

- La veille du trail (le 18/08/2017) entre 18h et 21h.
- Le jour du trail (le 19/08/2017) à partir de 7h30.

Chaque coureur recevra :

1. Le dossard (feuillelet ventral et feuillelet dorsal) et huit épingles à nourrice (épingles de sureté).
2. Le badge (macaron-logo), et deux épingles à nourrice (épingles de sureté).
3. Un sifflet
4. Un gobelet résistant

\*\*\*

Bon Trail.